



## jour férié et jour de repos

Par **paucaliro**, le **07/04/2021** à **17:13**

Bonjour, rnma fille de 17 ans est en apprentissage en vente boulangerie. Elle a le dimanche en repos et un jour dans la semaine qui change tout le temps. Lorsqu'il y a un jour férié, sa patronne le passe systématiquement en jour de repos ; est ce normal ?rnPar ailleurs, quand est il pour le 1er mai ? Normalement c'est le seul jour qui doit être chômé et payé mais cela sera obligatoirement le cas si sa patronne lui met son jour de repos ce jour là. A t elle le droit ?rnDans la convention collective il n'est rien précisé si ce n'est qu'il doit être payé double si l'employé travaille et s'il est chômé rien ne dit si ça peut passer en jour de repos ou si il doit y avoir un repos dans la semaine autre que le dimanche et le 1er mai.rnJ'espère avoir été clair et je vous remercie de vos réponses.